



Conseil économique et social

Distr. générale
8 avril 2009
Français
Original : anglais

Forum des Nations Unies sur les forêts

Huitième session

New York, 20 avril-1^{er} mai 2009

Point 6 b) de l'ordre du jour provisoire*

**Moyens de mise en œuvre d'une gestion durable
des forêts : décision concernant la mise en place
d'un mécanisme mondial de financement volontaire,
d'une approche par portefeuille et d'un cadre
de financement pour les activités forestières**

Note verbale datée du 6 février 2009, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente du Suriname auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Mission permanente du Suriname auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et a l'honneur de lui faire tenir ci-joint le rapport de la réunion qui s'est tenue à Paramaribo des 8 au 12 septembre 2008, intitulé « Résumé des conclusions et recommandations de la réunion d'experts internationaux sur le financement de la gestion durable des forêts : le dialogue de Paramaribo » (voir annexe).

Cette réunion d'initiative gouvernementale organisée à l'invitation du Gouvernement surinamais était coparrainée par les Pays-Bas et les États-Unis. Elle a attiré 227 participants – experts internationaux venus de toutes les régions du globe, organisations non gouvernementales et grands groupes.

La Mission permanente du Suriname auprès de l'Organisation des Nations Unies prie le Secrétaire général de bien vouloir faire distribuer le présent rapport comme document de la huitième session du Forum des Nations Unies sur les forêts, qui se tiendra du 20 avril au 1^{er} mai 2009.

* E/CN.18/2009/1.



**Annexe à la note verbale datée du 6 février 2009, adressée
au Secrétaire général par la Mission permanente du Suriname
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Résumé des conclusions et recommandations de la réunion
d'experts internationaux sur le financement de la gestion
durable des forêts : le dialogue de Paramaribo**

8-12 septembre 2008

Paramaribo

**Initiative gouvernementale d'appui au Forum
des Nations Unies sur les forêts**

Introduction

Le présent rapport résume la teneur des conclusions et des recommandations issues de la réunion d'experts internationaux intitulée « Financement de la gestion forestière durable : le dialogue de Paramaribo », initiative gouvernementale d'appui au Forum des Nations Unies sur les forêts (l'Initiative), qui s'est tenue à Paramaribo à l'invitation du Suriname. Le texte intégral du compte rendu établi par les coprésidents est affiché sur le site www.clisuriname.com.

L'Initiative était coorganisée par le Suriname, les Pays-Bas et les États-Unis, avec le soutien du Royaume-Uni, de l'Organisation internationale des bois tropicaux, de la Banque mondiale, de la Banque interaméricaine de développement, de Conservation International et de WWF-Guyanes.

La septième session du Forum sur les forêts a adopté un instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts, que l'Assemblée nationale des Nations Unies a adopté en décembre 2007. Elle a également décidé « d'élaborer et d'examiner, en vue de son adoption à la huitième session du Forum, un mécanisme mondial de financement volontaire/une approche par portefeuille/un cadre de financement des forêts pour tous les types de forêts, visant à mobiliser des montants considérablement accrus de ressources financières nouvelles et additionnelles de toutes provenances, sur la base des approches utilisées actuellement et des approches novatrices qui sont mises au point, en tenant également compte des évaluations et révisions des mécanismes financiers en place, pour appuyer la gestion forestière durable, la réalisation des objectifs d'ensemble relatifs aux forêts et l'application d'un instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts ».

À partir de ces éléments et dans une optique d'appui au Forum sur les forêts, le *Dialogue de Paramaribo* s'était donné pour objectif d'explorer les possibilités d'accroître sensiblement le financement de la gestion durable des forêts. Des experts financiers et forestiers venus du monde entier ont donc été invités à partager leurs données d'expérience et leurs idées sur la mobilisation de fonds pour les activités forestières et la création de revenus forestiers, à explorer les sources de financement privé et public existantes et nouvelles, à réfléchir aux rapports entre financement des activités forestières, gouvernance des forêts et climat favorable à l'investissement. Ils ont aussi exploré des modèles, des stratégies et arrangements

institutionnels propres à accroître les financements par différents moyens – mécanismes de financement public bilatéral ou multilatéral, réduction de la dette, paiement des écoservices (pour l'eau et le carbone, par exemple), investissement et mécénat privé.

Les préparatifs de l'Initiative ont été pilotés par un comité consultatif placé sous la présidence de l'Ambassadeur Henry Mac-Donald, Représentant permanent du Suriname, et dont les membres étaient l'Afrique du Sud, l'Allemagne, les États-Unis, la Norvège, le Royaume-Uni, le Suriname, la FAO, l'Organisation internationale des bois tropicaux, le Secrétariat du Forum sur les forêts, Conservation International et Forest Trends. Les membres du Bureau du Forum ont été consultés lors de l'élaboration du programme de l'Initiative. Le Président surinamais a constitué une équipe de direction pour coordonner et organiser la réunion.

La réunion a été officiellement ouverte par le Président de la République du Suriname Runaldo Ronald Venetiaan. Des personnalités invitées ont prononcé les allocutions de bienvenue : l'Ambassadeur Ewald Limon, Président du Groupe de travail présidentiel chargé des préparatifs nationaux de la réunion, au nom du Suriname; Hans Hoogeveen, Président de la septième session du Forum et Directeur général du Ministère de l'agriculture, de la nature et de la qualité alimentaire, au nom des Pays-Bas; Stephanie Caswell, Directrice du Bureau de la conservation des écosystèmes et des ressources naturelles au Département d'État américain, au nom des États-Unis; Boen M. Purnama, Président de la huitième session du Forum et Secrétaire général du Ministère indonésien des forêts, a également fait une déclaration. Un résumé des interventions de la séance du matin figure à l'annexe I.

Les séances plénières ont été coprésidées par Cornelis Pigot et Annette Tjon Sie Fat au nom du Suriname, Hans Hoogeveen au nom des Pays-Bas et Stephanie Caswell au nom des États-Unis. Les trois ateliers parallèles ont été coprésidés par Glen Kile (Australie) et Elise Haber (Afrique du Sud), Carlos Gonzalez (Mexique) et Stefanie von Scheliha (Allemagne), S. P. Yadav (Inde) et John Hudson (Royaume-Uni), les facilitateurs étant Carlos Manuel Rodriguez, Rezal Kusumaatmadja et Jag Maini et les rapporteurs Kim van Seeters, Charles Barber et l'Ambassadeur Henry Mac-Donald.

Les experts ont débattu des questions soulevées en plénière dans le cadre de trois ateliers interactifs convoqués en parallèle à trois reprises durant la réunion. Les débats, animés par les facilitateurs, ont porté sur une série commune de questions soumises par les coprésidents de la réunion. Les coprésidents des ateliers ont établi le résumé des conclusions de leur groupe pour présentation en séance plénière.

Les débats ont porté sur les points suivants :

- Le financement de la gestion durable des forêts vu par les producteurs, les consommateurs et les communautés;
- Le financement des écoservices;
- Les stratégies institutionnelles nationales et la gouvernance;
- Les stratégies institutionnelles internationales et la gouvernance.

Le présent rapport récapitule les différents points de vue exprimés et il ne traduit pas nécessairement une unité de vues entre les experts, qui participaient à la

réunion à titre individuel. Certaines des questions débattues en atelier ont une dimension transversale. Il faut donc considérer le présent rapport dans sa globalité pour bien saisir la portée des discussions.

Résumé des conclusions et recommandations

Les conclusions et recommandations des participants, qui sont exposées en détail dans le rapport principal de la réunion, sont présentées ci-après de façon condensée. Elles ont été regroupées sous différentes rubriques pour faciliter la lecture, mais le fond demeure inchangé.

Elles sont proposées en tant que contribution aux débats et aux négociations du Forum sur les forêts consacré au financement de la gestion durable des forêts. Il s'agit d'un résumé établi par les coprésidents de la réunion sur la base des points de vue exprimés et des recommandations faites durant la réunion; il ne reflète pas nécessairement un consensus parmi les participants, qui s'exprimaient à titre personnel en leur qualité d'experts.

A. Initiatives et mécanismes existants et nouveaux pour financer la gestion durable des forêts

- Le Forum sur les forêts est entré dans sa phase de maturité avec l'adoption en 2007 d'un programme pluriannuel allant jusqu'à 2015 et la mise au point d'un instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts, que l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté en décembre 2007.
- L'instrument est un accord global historique conclu après des années de négociations. Il s'appuie sur les principes relatifs aux forêts adoptés à Rio en 1992, ainsi que sur le plan de mise en œuvre de Johannesburg adopté en 2002, et donne un cadre renforcé d'action nationale et de coopération internationale au service de l'objectif de gestion durable des forêts.
- À la septième session du Forum sur les forêts, il a été décidé, entre autres, « d'élaborer et d'examiner, en vue de son adoption à la huitième session du Forum, un mécanisme mondial de financement volontaire/une approche par portefeuille/un cadre de financement des forêts pour tous les types de forêts, visant à mobiliser des montants considérablement accrus de ressources financières nouvelles et additionnelles de toutes provenances, sur la base des approches utilisées actuellement et des approches novatrices qui sont mises au point, en tenant également compte des évaluations et révisions des mécanismes financiers en place, pour appuyer la gestion forestière durable, la réalisation des objectifs d'ensemble relatifs aux forêts et l'application d'un instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts ». Il faut de toute urgence financer la gestion forestière durable en puisant à toutes les sources.
- Il existe toutes sortes de forêts et elles ne subissent pas toutes les mêmes pressions. Les ressources et les politiques forestières sont souvent propres à un pays, à une sous-région, à un écosystème (par exemple les mangroves, les forêts boréales ou les forêts ombrophiles).

- Il faut impérativement s'attaquer aux principaux vecteurs du déboisement, qui se trouvent en grande partie à l'extérieur du secteur forestier.
- Moins de la moitié des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté mentionnent les forêts et moins d'un quart définissent une stratégie transsectorielle cohérente intégrant les forêts et leur gestion durable. Les pays doivent élaborer des stratégies de développement coordonnées couvrant toutes les initiatives qui ont des incidences sur les forêts et y inscrire la gestion durable comme base du développement durable.
- Les pays doivent impérativement créer un climat favorable à l'investissement s'ils veulent attirer les acteurs du secteur privé.
- La valeur des écosystèmes forestiers est de plus en plus largement reconnue, de même que la nécessité de protéger les ressources en eau, les sols, la biodiversité et le carbone forestier. Les systèmes de paiement des écoservices (PES) offrent d'intéressantes possibilités de mobiliser des financements importants pour la gestion forestière durable.
- Le marché des écoservices, encore en devenir, est généralement mal compris par la communauté forestière. Il est capital de combler ce déficit d'information si l'on veut utiliser les écoservices pour financer la gestion durable des forêts.
- Les initiatives de PES devront être souples et adaptées aux contextes nationaux : il n'y a pas dans ce domaine de formule universelle.
- Il est essentiel d'instaurer des politiques nationales favorables à la gestion forestière durable afin de mobiliser et d'exploiter le nouvel instrument du PES et de tirer parti des perspectives qu'il offre. Les mesures clefs permettant de créer un environnement porteur sont les suivantes :
 - Inscrire la gestion durable des forêts au cœur de la planification du développement et des études et priorités d'investissement;
 - Renforcer la cohérence des politiques des administrations publiques, afin que tous les acteurs s'expriment d'une seule voix sur les questions forestières dans les différentes instances internationales (par exemple, le Forum mondial sur les forêts et la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques);
 - Préciser et garantir les droits fonciers – à savoir l'attribution des terres, la propriété foncière, le contrôle des terres et des ressources forestières;
 - Créer un climat plus favorable aux entreprises, notamment les PME, en luttant contre la corruption et en supprimant les obstacles administratifs et les tracasseries bureaucratiques qui découragent les acteurs du secteur privé;
 - Créer des conditions propices à la gestion communautaire des forêts et donner aux communautés locales ou autochtones les moyens voulus pour participer aux prises de décisions relatives aux forêts et aux politiques forestières;
 - Faire appliquer strictement la législation forestière;
 - Réduire les incitations à effet pervers qui conduisent à l'exploitation anti-écologique et au changement d'affectation des forêts et privilégier les

incitations économiques positives (par exemple, les réductions d'impôt) qui encouragent la gestion forestière durable;

- Prendre des dispositions spécifiques pour permettre aux systèmes de PES de se mettre en place et de prospérer.
- Les recensements forestiers, l'utilisation planifiée des forêts, la cartographie et la comptabilité carbone sont les éléments de base des systèmes de PES et de la gestion durable des forêts en général.
- Compte tenu de la nécessité d'asseoir le système des PES sur une base juridique et administrative solide, il serait peut-être utile d'organiser des ateliers régionaux ou nationaux, après recherches préalables et consultation des parties prenantes, pour cerner les principaux obstacles juridiques et administratifs et formuler des recommandations et des stratégies à ce sujet.
- Les pays, et tout particulièrement les pays en développement, ont absolument besoin d'être mieux renseignés sur la théorie et la pratique du PES, de connaître les meilleures pratiques en la matière et d'être informés des cas de réussite.
- La création du marché des écoservices nécessite un investissement de départ pour renforcer les capacités, réunir les éléments d'information de base (par exemple des cartes), etc. L'aide publique au développement peut jouer un rôle facilitateur à cet égard.
- Le PES pourrait être un élément fondamental de l'approche par portefeuille, mais il n'est peut-être pas applicable dans tous les pays et toutes les situations.
- Il existe des différences notables selon que le PES est utilisé au niveau national ou local ou dans un contexte international. Les initiatives de PES transfrontières sont peut-être plus difficiles à concevoir et exécuter.
- Les stratégies relatives au PES peuvent conjuguer des opérations obéissant au libre jeu du marché et des approches réglementaires.
- Les écoservices sont parfois considérés comme des biens publics et certains résistent à l'idée qu'il faille payer pour les obtenir. Ils sont également critiqués pour des raisons éthiques d'opposition à la marchandisation de la nature. La reconnaissance politique et sociale du PES est donc un défi théorique, technique et politique.
- La question du dosage des obligations et des paiements dans les différents systèmes de PES est loin d'être résolue. Les communautés autochtones et locales s'inquiètent vivement à l'idée qu'elles pourraient ne pas récolter les fruits de leurs efforts de toujours pour conserver les forêts et les utiliser de façon responsable, et elles craignent même de perdre l'accès à leurs terres et à leurs ressources au profit de gens de l'extérieur attirés par la « ruée vers le PES ».
- Il est souvent difficile de vérifier que ce sont bien les prestataires de tel ou tel écoservice qui sont rémunérés pour leurs interventions. Il est tout aussi difficile d'identifier les utilisateurs qui devraient être facturés pour ces services – et de trouver des moyens pratiques et applicables de les amener à payer.

- La mise en place de normes et de systèmes de certification volontaire est une bonne méthode pour doper la confiance des investisseurs dans les projets de PES, mais elle démarre à peine. Beaucoup d'investisseurs potentiels cherchent des normes transparentes permettant de contrôler les résultats en ce qui concerne le carbone, mais aussi la biodiversité et les objectifs sociaux. Un projet lancé sur la base du Standard Climat, Communauté et Biodiversité (CCB) devrait aboutir à l'élaboration d'une norme de vérification intégrant les multiples bénéfices des projets (carbone, biodiversité, sociétés). Le développement, l'expérimentation et l'application d'une norme générale de ce type aideront à renforcer la confiance des investisseurs.
- L'attention croissante portée à la réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts (REDD) et par conséquent aux forêts elles-mêmes peut être un puissant accélérateur de l'action en faveur de la gestion durable; restent toutefois des sujets de préoccupation, à savoir :
 - L'hyperfocalisation sur la REDD risque de créer des attentes exagérées quant aux ressources financières à espérer pour la gestion durable des forêts;
 - L'hyperfocalisation sur les écoservices carbone risque d'éclipser ou de reléguer au second plan d'autres écoservices forestiers comme la protection de la biodiversité et des ressources en eau;
 - La densité du programme de négociations de la Conférence des Parties à la Convention-cadre sur la lutte contre les changements climatiques et la volonté d'aboutir à un accord sur un système de REDD avant la fin 2009, alors que les problèmes sont encore mal compris, suscite un certain nombre d'inquiétudes;
 - La nature du carbone forestier – marchandise ou unité de mesure pour chiffrer un service? – n'est pas clairement définie, ce qui a des implications quant à la question de savoir qui sont les fournisseurs/les propriétaires du carbone.
- Les pays et les autres parties prenantes peuvent immédiatement tirer parti des systèmes PES en exploitant un marché d'accords volontaires en pleine expansion, pendant que la Conférence des Parties à la Convention-cadre élabore le mécanisme de REDD.

B. Le financement de la gestion durable des forêts : stratégies institutionnelles et gouvernance aux niveaux national et international

- La gestion durable des forêts exige un engagement politique national au plus haut niveau qui seul permettra de mobiliser des financements et d'assurer la coordination sectorielle nécessaire pour que cette gestion soit effectivement durable.
- Les pays peuvent faire un premier pas important en inventoriant leurs ressources forestières et en faisant une évaluation préliminaire de la valeur de ce patrimoine.

- Les pays ont tout intérêt à avoir une vision à long terme du développement durable de leurs forêts et de leurs terres forestières; ils doivent pour ce faire engager un dialogue participatif intersectoriel.
- Les programmes forestiers nationaux et autres schémas de politique forestière sont d'importants véhicules pour appliquer l'instrument juridiquement non contraignant et mettre les stratégies nationales de financement intégré au service de la mobilisation accrue de ressources financières pour la gestion durable des forêts.
- La coordination verticale et horizontale des différentes sphères gouvernementales est un élément particulièrement important pour les pays à régime fédéral ou décentralisé.
- La mise en place d'un environnement réglementaire, juridique et institutionnel propice au financement de la gestion durable des forêts revêt une importance primordiale. Elle passe par les mesures suivantes : clarifier et garantir les droits fonciers; faciliter les créations d'entreprise et l'activité industrielle; réduire les incitations à effets pervers et prendre des mesures incitatives qui stimulent l'investissement dans la gestion durable des forêts; renforcer l'application de la législation forestière; privilégier la gestion communautaire des forêts; créer des conditions propices au paiement des écoservices.
- La participation effective des parties prenantes est un socle important pour financer et mettre en œuvre la gestion durable des forêts. Elle devra se faire dans le respect des particularités culturelles et linguistiques, notamment celles des communautés autochtones locales.
- Les peuples autochtones entretiennent généralement des relations très particulières avec les forêts, sur lesquelles ils ont bien souvent des droits de propriété et d'utilisation. Le respect de ces droits est un élément majeur pour engager des partenariats au service du financement de la gestion durable des forêts au niveau local.
- Les partenariats entre les différentes parties prenantes sont indispensables pour financer la gestion durable des activités forestières. Certains acteurs ont besoin d'assistance et de capacités renforcées pour s'engager concrètement dans des partenariats de gestion durable.
- Les informations sur les instruments financiers et les perspectives en matière de gestion forestière durable doivent être à la disposition des producteurs et des investisseurs existants ou potentiels.
- Alors que les espaces protégés se sont élargis, le financement de leur gestion à long terme n'a pas progressé au même rythme. Il faut prêter une attention plus soutenue à l'élaboration de plans de financement de la gestion durable des zones protégées faisant appel à toutes les sources envisageables.
- Pour être efficaces, les stratégies nationales devraient également comporter les éléments suivants :
 - Des fonds d'affectation spéciale ou fonds de dotation qui financeront les activités publiques de conservation et de gestion des forêts;
 - L'accès des communautés locales et des petites entreprises forestières au crédit;

- La gestion et la réduction des risques pour l'investisseur, notamment par des garanties de prêt et la circulation facilitée des capitaux.
- De nombreux mécanismes et institutions de financement de la gestion durable des forêts existent déjà ou se mettent en place, surtout si l'on considère les nouvelles sources de financement liées au changement climatique. Mais pour beaucoup de pays et de parties prenantes, cette prolifération institutionnelle ne s'est pas encore traduite par une augmentation effective du financement de la gestion durable des forêts. De nombreux participants ont signalé que l'aide publique au développement était un levier très important pour attirer des fonds supplémentaires.
- L'amélioration de l'interface entre utilisateurs et financeurs de la gestion durable des forêts fait partie des priorités majeures. La mobilisation de financements internationaux pour la gestion forestière durable passe par une approche cohérente au niveau des pays.
- Le Forum sur les forêts et le Partenariat de coopération sur les forêts sont vivement encouragés à accroître leur coopération pour s'atteler à ces tâches et remédier aux lacunes constatées.
- Tous les acteurs doivent avoir une vision globale des mécanismes de financement internationaux existants et nouveaux pour les forêts. La réalité actuelle se caractérise par des possibilités de financement international de plus en plus éparpillées et redondantes à tous les niveaux. Ce problème appelle des articulations plus cohérentes entre les nouveaux mécanismes de financement pour les forêts.
- Les financements internationaux doivent aller aux communautés et aux organisations sur le terrain. Les mécanismes de financement et les initiatives actuels ou prévus doivent être ajustés de manière à mieux financer les programmes locaux.
- La complexité de l'accès aux mécanismes de financement internationaux peut être réduite moyennant la simplification des procédures institutionnelles. L'application plus active et systématique de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement peut être utile à cet égard.
- Le nouveau et très prometteur Programme d'investissement pour la forêt de la Banque mondiale laisse espérer la mobilisation de fonds supplémentaires non négligeables pour les forêts. Les pays et les parties prenantes devraient s'engager activement dans le processus d'élaboration du Programme pour la période 2008-2009.
- Il est indispensable de s'intéresser tout particulièrement aux pays à couverture forestière élevée et faible taux de déforestation (pays HFLD) lors de la définition des principes et des mécanismes de financement de la REDD. Les discussions sur la REDD avancent rapidement, mais elles ne prennent pas encore véritablement en compte les positions et les intérêts des pays HFLD. Le Programme d'investissement pour les forêts est peut-être bien placé pour servir de financeur aux pays, en complément d'autres acteurs tels que le Fonds de partenariat pour la réduction des émissions de carbone forestier.
- La communication à tous les niveaux est considérée comme une nécessité primordiale, avec les éléments clefs que sont une coordination efficace et la

planification stratégique entre secteurs gouvernementaux au niveau national. Le Forum sur les forêts et le Partenariat de coopération sur les forêts peuvent jouer un rôle capital au niveau international, notamment pour ce qui est de l'application de l'instrument juridiquement non contraignant.

- Le recueil d'informations du Partenariat de coopération sur le financement de la gestion durable des forêts, consultable en ligne, est un outil précieux pour explorer les sources de financement de la gestion forestière durable et des processus d'application; il devrait donc disposer de ressources et de moyens humains à la hauteur de son utilité.
- Les forêts ne doivent pas être considérées seulement comme des sources de marchandises ou des unités de comptabilité carbone dans les schémas de financement; il importe de prendre en compte leurs multiples valeurs, leurs produits et leurs services.
- Dans de nombreuses régions du monde, les moyens de subsistance, la culture et le bien-être des peuples forestiers sont directement et intrinsèquement liés à la préservation des forêts.
- L'approche intégrée de la survie durable des forêts et des aspects financiers correspondants nécessite la reconnaissance des droits humains.
- La participation des peuples autochtones au Forum mondial sur les forêts demeure limitée – elle doit être renforcée.
- La propriété collective des terres et des ressources forestières par les communautés locales et les peuples autochtones peut contribuer à la gestion durable des forêts.
- La mise en place de régimes de PES ne doit pas conduire à la mise hors la loi des pratiques autochtones ancestrales ou forcer les peuples autochtones à s'installer ailleurs.
- Les peuples autochtones doivent participer activement aux processus de décision sur les questions forestières qui les concernent.
- Le financement de la gestion durable des forêts doit procéder d'une démarche globale attentive aux besoins, aux droits et aux apports de toutes les parties prenantes, dont les peuples autochtones et autres populations forestières.
- Les politiques et les principes définis par le Forum sur les forêts en matière de financement durable des forêts doivent tenir compte de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.
- L'accès direct des communautés autochtones et locales au financement et au crédit doit faire partie intégrante de l'approche internationale par portefeuille en matière de financement de la gestion durable des forêts.